



## Nouveaux tarifs de dépôt à partir du 1er janvier 2010 pour les entreprises, associations et fondations

Chaque année, les frais de publicité destinés à la Banque nationale de Belgique et les frais de publication destinés à l'Administration du Moniteur belge sont indexés (MB du 7 décembre 2009, p. 76132 concernant le changement des frais de publicité et MB du 15 décembre 2009, p. 79095 concernant le changement des frais de publication). Il en résulte un changement des tarifs de dépôt. Les nouveaux tarifs (en euro et TVA incluse) figurent dans le tableau ci-dessous; ils peuvent également être consultés sur notre site Internet.

<b>Entreprises (en euro et TVA incluse)</b>	
Via Internet sous la forme d'un fichier structuré	
* modèle complet	374,68
* modèle abrégé	139,34
* dépôt rectificatif	136,61
Via Internet sous la forme d'un fichier PDF	
* modèle complet	431,55
* modèle abrégé	196,33
* dépôt rectificatif	136,61
Via la poste ou au guichet sur papier	
* modèle complet	437,84
* modèle abrégé	202,62
* dépôt rectificatif	136,61
<b>Associations et fondations (en euro et TVA incluse)</b>	
Via Internet sous la forme d'un fichier structuré	
* modèle complet ou abrégé	71,81
* dépôt rectificatif	69,58
Via Internet sous la forme d'un fichier PDF	
* modèle complet, modèle abrégé ou autre modèle	128,80
* dépôt rectificatif	69,58
Via la poste ou au guichet sur papier	
* modèle complet, modèle abrégé ou autre modèle	135,09
* dépôt rectificatif	69,58